

# RAPPORT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

I. envi		mations relatives à la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critè ntaux, sociaux et de qualité de gouvernance					
1.1	Résumé (	de la démarche	3				
	1.1.1	Critères Environnementaux	4				
	1.1.2	Critères Sociaux	5				
	1.1.3	Critères de Gouvernance	7				
	1.1.4	Matérialisation de l'analyse et du suivi des critères ESG	8				
	1.3.1	Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest	9				
	1.3.2	Net Zero Initiative for IT Charter	9				
	1.3.3	Principes pour l'investissement responsable des Nations-Unies (« UN PRI »)	9				
	1.3.4	Charte pour la Parité de France Invest	10				
	1.3.5	Charte SISTA	10				
	1.3.6	Charte SISTA Investor Ally	11				
	1.3.7	Charte pour la Diversité et l'Inclusion de Tech Your Place	11				
	ement Eu	des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 ropéen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière et le secteur des services financiers (SFDR)	de				
Totalina dans to sociosi dos societos induciore for pay							



Conformément aux dispositions des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code monétaire et financier, modifié par l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et du décret n° 2021-663, ISAI Gestion SAS (ci-après « ISAI » ou la « Société ») a établi le présent rapport portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il est accessible sur le site Internet de la société de gestion https://www.isai.fr/esg et transmis directement aux autorités de contrôle concernées (ADEME) et accessible sur le lien suivant : https://climate-transparency-hub.ademe.fr/rapports-29-lec-sur-lexercice-2024/.

#### Préambule

ISAI Gestion SAS est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2010 sous le numéro GP-10000010.

Au 31/12/2024, elle assurait la gestion de 9 FIA de droit français<sup>1</sup>. L'ensemble de ces fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés digitales et technologiques à fort potentiel et non cotées en bourse, selon une des quatre stratégies suivantes :

- Capital Risque *Early stage* (depuis 2010), par le financement en capital au début de la vie des *start-ups* de la Tech en tant que *lead* ou *co-lead* des premiers tours de financement ;
- Capital Risque Mid stage ou « Corporate Venture » (depuis 2020), par l'investissement dans des start-ups & scale-ups des secteurs Sofware et Proptech en France et à l'international;
- Dette privée ou « Growth Lending » (depuis 2022), par l'apport de solutions de financement non dilutives à des sociétés *mid-to-late stage* de la Tech ; et,
- Expansion, i.e. Capital développement et transmission ou « Growth & LBO » (depuis 2013), par le financement en capital de sociétés rentables du secteur Digital et de la Tech à fort potentiel de développement.

ISAI a progressivement mis en œuvre un politique d'intégration des facteurs ESG dans sa stratégie d'investissement et sa gestion des risques, en ciblant les spécificités et enjeux relatifs aux entreprises de la Tech et du Digital. La politique ESG en vigueur est régulièrement mise à jour à mesure que la Société renforce son approche et ses moyens dédiés à l'analyse et au suivi extra-financier. La dernière version de sa Politique ESG est disponible sur le site internet de la Société (https://www.isai.fr/esg).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 10 en incluant un KSA, fonds de pre-seed constitué dans le cadre de la stratégie d'ISAI Venture III et uniquement détenu par ISAI Venture III.



1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

# 1.1 Résumé de la démarche

ISAI prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son processus d'investissement et tout au long de la période de détention de ses investissements. Plus précisément, ISAI cherche à promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance détaillées ci-après par une démarche d'investisseur actif auprès des entreprises sélectionnées, en amont de l'investissement et tout au long de l'accompagnement.

Par ailleurs, la démarche ESG d'ISAI est encadrée par la responsable ESG et suivie lors du comité ESG. Le comité ESG est composé de six membres et présidé par la responsable ESG depuis novembre 2022. Il s'agit d'un comité interdisciplinaire qui réunit des membres de chacune des équipes d'investissement de la Société ainsi que de son équipe opérationnelle afin de garantir une intégration ESG cohérente au sein de l'entreprise. Son rôle est de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie d'ISAI au sein de ses opérations internes et ses activités d'investissement.

La Politique ESG de la Société repose sur les principes suivants :

- Avoir un impact positif dans la société
- Agir à trois niveaux :
  - o au sein d'ISAI Gestion (niveau 1), à travers l'implémentation d'une feuille de route ESG
  - au niveau des participations des fonds (niveau 2), grâce à l'accompagnement dans la démarche de développement responsable et durable des sociétés de portefeuille et la prévention et la gestion des risques en matière de durabilité
  - o au sein de l'écosystème Tech (**niveau 3**), à travers l'engagement et l'alignement avec les autres parties prenantes pour une trajectoire plus inclusive et responsable
- Eviter toute forme de sur-communication, écoblanchiment ou blanchiment social
- Rester humble et raisonnable dans l'approche et initier des actions qui sont atteignables avec des impacts tangibles
- Se conformer au règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR » en anglais) et aligner sa Politique ESG pour intégrer les risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement et tenir compte des principales incidences négatives (« PAI » en anglais) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de certains fonds gérés

La Société intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long du processus d'investissement<sup>2</sup>. Ce process est composé de deux grandes étapes : la phase d'investissement puis la phase de détention.

Lors de la phase d'investissement, ISAI Gestion tient compte des critères ESG :

- lors de l'étude des opportunités d'investissement, à travers l'application de la liste d'exclusion, l'évaluation de la matérialité des risques ESG, l'exposition aux secteurs à fort impact et la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ci-après « ODD»)
- lors de la conduite des due diligences, grâce à l'évaluation des « red flags » et du niveau de maturité des cibles en matière de durabilité
- lors de la décision d'investissement, à travers l'évaluation de la durabilité dans le cadre de l'établissement des notes d'investissement

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour plus d'information relative à la démarche ESG d'ISAI Gestion, veuillez-vous référer à l'« ESG Policy » de la Société en sa version de septembre 2023



Lors de la phase de détention, la prise en compte des critères ESG est matérialisée :

- lors du closing et de l'onboarding des participations, grâce à la mise en place de membres indépendants au Board de la participation, l'implémentation des mécanismes de partage de la valeur et l'inclusion de clauses en matière de durabilité dans les engagements contractuels
- lors de l'étape d'accélération et développement, ISAI estime l'empreinte carbone des participations et propose en collaboration avec l'initiative *Tech Your Place* et le programme *PALM* des mesures pour faciliter la diversité et l'inclusion au sein des participations
- lors de la cession, la Société inclut des informations relatives au progrès de la participation en matière de durabilité dans les notes de cession

#### 1.1.1 Critères Environnementaux

ISAI souhaite sensibiliser les sociétés soutenues à l'impact croissant de la Tech sur l'environnement et le climat et encourage ainsi son portefeuille à adopter une démarche moins énergivore et plus soucieuse de ces enjeux.

ISAI a élaboré une stratégie climat qui se décline en trois volets :

- 1. la réduction des émissions carbone au niveau de la Société
- 2. la réduction des émissions carbone des participations en portefeuille
- 3. la contribution à des projets d'élimination du carbone

Concernant la réduction des émissions carbone des participations en portefeuille, ISAI offre, depuis 2022, un bilan carbone pour toutes les sociétés de portefeuille (à l'exception des sociétés en *pre-seed*<sup>3</sup> et *Corporate venture*) qui comprend les émissions de Scope 1, Scope 2 et Scope 3 upstream. Ces bilans seront un point de départ pour la mise en place d'un plan d'actions concret visant à réduire l'empreinte carbone des sociétés accompagnées. En 2023, la Société a rejoint l'initiative Net Zero for IT (NZI4IT) qui œuvre pour le développement de méthodes de calcul des émissions évitées par certaines catégories de produits et services de la Tech et du Digital potentiellement éligibles.

S'agissant de sa participation à des projets d'élimination du carbone, la Société implémente depuis 2023 une approche à moyen terme et un budget de compensation carbone pour contribuer à des projets d'élimination du carbone qui s'inscrivent dans la durée, et offrent en parallèle un bénéfice social et de biodiversité.

Plus généralement, les critères environnementaux sont considérés à chaque étape du cycle d'investissement d'ISAI:

- La politique d'exclusion ciblée d'ISAI interdit les investissements dans les sociétés qui opèrent dans le secteur des combustibles fossiles, ou dans des secteurs présentant un risque significatif pour la société et l'environnement. L'objectif est de limiter ses investissements dans des sociétés ayant un fort impact négatif sur le climat et ce, quelle que soit la part de leur activité liée aux secteurs concernés ('zéro tolérance'). En cas de controverse, le sujet est formalisé, discuté et présenté en comité d'investissement pour décision. Une procédure de validation auprès du comité consultatif des investisseurs peut également être appliquée.
- En amont de chaque investissement: ISAI évalue les principaux risques de durabilité et d'incidences négatives en matière environnementale, et notamment l'exposition de la société aux risques physiques et de transition du changement climatique (inondations, tempêtes, évolutions règlementaires etc.); si l'activité de la société présente un risque pour l'environnement ou la biodiversité (ex : activité générant des déchets dangereux, localisée dans une zone sensible en termes de biodiversité, industrie chimique rejetant des polluants dans l'eau, autre); ou encore si la société a déjà été impliquée dans des controverses en matière d'environnement. Selon les stratégies concernées, le recours à des consultants spécialisés peut être effectué ou systématisé afin de conduire des analyses approfondies d'expositions aux risques environnementaux de la société concernée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Rapport 29 LEC 2021



- Lors de l'investissement: ISAI entame un dialogue avec les sociétés afin de les sensibiliser aux risques liés à l'environnement et au climat. Dans ce cadre, ISAI cherche à inscrire dans les pactes d'actionnaires la mise en place d'un bilan carbone annuel par la société; le suivi d'un plan de réduction des émissions de carbone; et la revue des avancées lors du Board a minima 1 fois par an.
- Lors de la phase de détention: ISAI a défini un ensemble d'indicateurs quantitatifs permettant d'apprécier l'exposition de chaque société aux risques environnementaux et climatiques, y compris la mesure de l'empreinte carbone et leur stratégie climat. ISAI est par ailleurs un investisseur actif et met à la disposition des sociétés accompagnées l'ensemble de ses ressources, outils et réseau pour leur permettre de mettre en place les actions et mesures de suivi en matière d'impact environnemental.

Si l'équipe d'investissement identifie une société qui accuse un retard par rapport à son plan d'actions ou à ses pairs en matière d'action climatique, elle engagera alors une discussion avec le management de la société concernée afin de l'amener à développer les mesures correctrices nécessaires.

S'agissant de la réduction des émissions carbone au niveau de la Société :

- depuis 2021, une évaluation annuelle du bilan carbone est réalisée
- en 2023, la Société a travaillé à une meilleure granularité de sa méthodologie de mesure carbone pour prendre en compte davantage de données physiques vs monétaires, telles que des actions d'engagement avec les fournisseurs. Cet effet méthodologique, couplé à des actions de réduction notamment sur la gestion du parc informatique et le recyclage des déchets, ont permis de contribuer à une réduction de 38% des émissions mesurées par rapport à 2022. De plus, la Société a mesuré pour la première fois ses émissions évitées sur certaines actions ciblées
- en 2024, la Société a stabilisé sa méthodologie afin de pouvoir suivre son empreinte carbone sur un périmètre et méthodologie comparables. Les scopes 1, 2 et 3 amont sont estimés via 60% de données physiques et 40% de données monétaires. L'empreinte carbone sur ce périmètre a diminué de 8% par rapport à 2023 pour 'établir à 83tCO²eq (vs 90tCO²eq) et ce, malgré l'augmentation du nombre de collaborateurs moyens sur l'année.

# 1.1.2 Critères Sociaux

ISAI a choisi de porter un effort particulier sur le sujet de l'Egalité des chances / Tech Inclusive via l'accès à l'emploi et l'émergence de talents sous-représentés dans les entreprises du numérique.

Les entreprises du Digital et de la Tech sont aujourd'hui confrontées à un paradoxe : une réelle difficulté à recruter des talents dans un contexte de forte croissance en manque de ressources. Face à ce paradoxe, le secteur du Digital et de la Tech se caractérise par un faible degré de diversité en termes d'âge, genre, diplôme, origine sociale, ethnique, handicap, etc.

La Diversité & Inclusion se pose ainsi comme un sujet stratégique pour les entreprises, afin de former et trouver les talents nécessaires à leur croissance et accélérer leur performance.

Afin de maximiser son impact, ISAI a organisé ses actions autour de trois axes :

• Au sein de l'écosystème: ISAI est un membre actif et fait partie des 1 ers signataires (en 2022) de l'initiative Tech Your Place, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises de la Tech dans la mise en œuvre d'une politique Diversité & Inclusion. L'initiative accueille également des fonds d'investissement qui s'engagent à promouvoir la Tech Inclusive et pré-acheter des abonnements Tech Your Place pour des sociétés en portefeuille. Tech Your Place organise des formations à destination de ses membres, met en place des partenariats avec des écoles de formations, et propose des outils, réunions d'échanges, études, etc.



En 2024, ISAI a rejoint le programme PALM (Program for Acceleration of Leadership and Mixity) qi propose un parcours d'accompagnement dédiée aux femmes leaders de nos participations et à leur CEOs sur le sujet du leadership au féminin. La participation d'ISAI permet de financer ce programme pour 5 femmes C-Level en portefeuille à partir de 2025.

- Au sein du portefeuille: ISAI cherche, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à inscrire la mise en place d'une politique Diversité & Inclusion dans le pacte d'actionnaires des sociétés au moment de l'investissement. Pour les y aider, ISAI leur propose et cofinance l'adhésion des sociétés en portefeuille à Tech Your Place.
  - Plus généralement, ISAI intègre les critères sociaux sur l'ensemble de son cycle d'investissement avec :
  - (i) L'exclusion des secteurs / pratiques sociales controversées (exemples : modern slavery, clonage humain, activités basées essentiellement sur l'addiction, etc.);
  - (ii) En amont de chaque investissement, l'analyse des principaux risques de durabilité sociale (sécurité au travail, gestion des données personnelles, grèves, harcèlements ou discriminations etc.). Selon les stratégies concernées, le recours à des consultants spécialisés peut être effectué ou systématisé afin de conduire des analyses approfondies sur l'exposition aux risques sociaux de la société concernée;
  - (iii) Lors de l'investissement, l'engagement d'un dialogue avec le management et la signature d'un pacte d'actionnaires comprenant la mise en place d'une politique de Diversité & Inclusion dans les 12 mois suivant l'investissement; et,
  - (iv) Lors de la phase de détention: ISAI a défini un ensemble d'indicateurs permettant d'apprécier l'exposition de chaque société aux risques sociaux (politique de santé et sécurité, taux d'accidents du travail, taux d'absentéisme, nombre d'heures travaillées, etc.), ainsi que le degré de diversité au sein de la société (politique de diversité, index de parité, écarts de rémunération par genre, % de femmes par niveau hiérarchique, etc.). ISAI est par ailleurs un investisseur actif et met à la disposition des sociétés accompagnées l'ensemble de ses ressources, outils et réseau pour leur permettre de mettre en place les actions et mesures de suivi en matière de gestion sociale.
- Au sein d'ISAI: en tant qu'employeur, ISAI s'efforce de promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion au sein de l'entreprise. En 2022, ISAI a ainsi lancé un programme de formation et mentoring, en partenariat avec la Rocket School, école de formation aux métiers du digital (marketing et vente) pour des élèves faiblement ou pas du tout diplômés. Chaque année, ISAI finance la formation de deux candidat / candidates, et assure un mentoring réalisé par des membres de l'équipe ISAI incluant une aide à la recherche d'un contrat d'alternance. Depuis 2022, le programme de mentoring a permis d'accompagner 7 reconversions professionnelles réussies dont 2 en 2024.

Une autre priorité pour ISAI Gestion est de promouvoir la diversité et la parité dans ses équipes, mais également au sein de son écosystème et des participations dans lesquelles ISAI Gestion investit.

L'engagement de la Société en faveur de la parité hommes-femmes se concrétise par son implication active dans l'élaboration et l'adhésion à plusieurs Chartes de parité reconnues. ISAI a notamment adhéré aux Chartes SISTA, SISTA Investor Ally et à la Charte pour la parité de France Invest. ISAI contribue également à des programmes de mentoring dédiés aux femmes (ex: Level 20 Mentoring for private equity professionals, Slush x Female Founder Office Hours Mentoring for female entrepreneurs). Enfin, ISAI Gestion participe également à des événements et mouvements en faveur des femmes dans les secteurs du capital-investissement et de la Tech.

Au 31/12/2024, les femmes représentent :

- 40% des ETP<sup>4</sup> de la Société
- 24% des membres des équipes d'investissement

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Equivalent temps plein.



#### 1.1.3 Critères de Gouvernance

ISAI a placé les sujets de gouvernance au cœur de son approche depuis sa création avec la volonté permanente d'aligner salariés/es, dirigeants/tes, fondateurs/trices et investisseurs sur la création de valeur à moyen et long terme.

Ainsi, ISAI encourage et soutient ses participations dans le cadre de la mise en place de mécanismes de partage de la valeur pour leurs employés/ées (BSPCE<sup>5</sup>, actions gratuites, management package, autres. Pour les sociétés plus matures, ISAI encourage systématiquement la mise en place de programmes de participation et d'intéressement.

ISAI applique cette même logique au sein de la société de gestion, avec une répartition du *carried interest* au bénéfice de 100% des collaborateurs/trices et la mise en place d'un programme d'intéressement depuis 2022.

Depuis 2024, le programme d'intéressement d'ISAI est indexée sur des critères ESG (en plus des résultats financiers de la Société). Afin de maximiser le montant global d'intéressement, deux critères doivent ainsi être remplis :

- (i) 90 % des collaborateurs doivent avoir suivi une formation / workshop ESG au cours de l'année ; et,
- (ii) 90% process d'investissement ESG doit être correctement implémenté (les 10% de marge visant exclusivement des situations spéciales justifiées).

En 2024, les deux critères ESG ont été correctement réalisés.

Par ailleurs, ISAI a été pionnier dans l'intégration au sein des Organes de Surveillance des participations d'un ou plusieurs.e.s membres indépendant.e.s.

Plus généralement, les critères de Gouvernance sont considérés à chaque étape du cycle d'investissement d'ISAI:

- La politique d'exclusion d'ISAI implique des due diligences et une surveillance accrue pour toute activité
  exercée dans des pays à fort risque de corruption et de droits humains; et exclut les sociétés dont le
  comportement éthique du management est controversé (probité, responsabilité sociale et managériale
  notamment).
- En amont de chaque investissement: ISAI évalue les principaux risques de durabilité en matière de gouvernance, et notamment l'implication passée ou actuelle de la société à des litiges liés à la déontologie des affaires, la mise en place passée ou actuelle de mesures coercitives règlementaires, ou encore l'exposition au risque de corruption. Selon les stratégies concernées, le recours à des consultants spécialisés peut être effectué ou systématisé afin de conduire des analyses approfondies sur l'exposition aux risques de gouvernance de la société concernée.
- Lors de l'investissement: ISAI entame systématiquement un dialogue avec le management des sociétés afin de nommer un.e membre indépendant.e au sein du Board (souvent pré identifié.e en amont de l'investissement et notamment lorsque ça n'est pas déjà le cas); et mettre en place un mécanisme de partage de la valeur dès la structuration de l'investissement. ISAI cherche également à inscrire dans les pactes d'actionnaires la nomination d'un.e responsable ESG au sein de la société; la définition et implémentation d'un plan d'amélioration des pratiques ESG; et la revue des sujets ESG au moins une fois par an en Board.
- Lors de la phase de détention: ISAI a défini un ensemble d'indicateurs permettant d'apprécier la bonne gouvernance de chaque société, y compris la composition / mixité du Board, la présence de membres indépendant.e.s, la mise en place de différents comités opérationnels (comité d'audit, comité des risques, etc.), ainsi que l'exposition de la société aux risques de gouvernance avec la mise en place de procédures de conformité et remontée des litiges éventuels.

Au 31/12/2024, 100% des participations ont mis en place un mécanisme de partage de la valeur<sup>6</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bons de souscription des parts de créateur d'entreprise

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Tout mécanisme confondu.



# 1.1.4 Matérialisation de l'analyse et du suivi des critères ESG

L'analyse ESG conduite en interne en amont des investissements se concrétise par une évaluation attribuée à chaque société.

Cette évaluation permet d'identifier le degré d'exposition de la société aux risques de durabilité et principales incidences négatives en matière ESG. Elle est issue d'une grille reprenant environ 25 sous-critères clés retenus par ISAI sur les trois dimensions environnementale, sociale et de gouvernance.

Le cas échéant, des analyses plus approfondies sont menées par un consultant externe spécialisé.

L'évaluation ESG et les principales conclusions des analyses menées sont systématiquement intégrées dans les mémos d'investissement sur la base desquels les décisions sont prises.

Enfin, ISAI négocie systématiquement des clauses ESG dans les pactes d'actionnaires au moment de l'investissement.

Cette politique s'applique à tous les investissements réalisés par ISAI depuis 2022 et, lorsque cela est possible, sur des investissements déjà en portefeuille.

# 1.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La démarche d'ISAI en matière d'ESG est présentée sur son site internet dans un encart dédié. L'information est présentée sans restriction d'accès et comprend notamment :

- la politique ESG de la Société
- la politique de rémunération de la Société
- la politique d'engagement actionnarial
- le rapport ESG 2024
- la politique d'exclusion

Les progrès et les risques en matière d'ESG sont reportés aux souscripteurs (Limited Partners) :

- sur une base trimestrielle ou semestrielle (pour les fonds de Corporate Venture), dans le cadre des rapports de fonds, qui incluent des commentaires sur les derniers développements et initiatives ESG entrepris pour chaque société
- sur une base annuelle, dans le cadre du rapport ESG annuel d'ISAI, pour communiquer les données consolidées des fonds sous gestion et les pratiques mises en place par les participations
- pour les fonds Article 8, un rapport annuel ESG spécifique est intégré au rapport annuel financier pour répondre aux obligations réglementaires des fonds, rendant compte notamment des progrès, des objectifs et des autres initiatives ESG du Fonds
- pour les fonds Article 8: les souscripteurs ont reçu en amont de leur souscription dans le fonds, le règlement au sein duquel figure la politique d'investissement ainsi que l'engagement du fonds en matière d'ESG (et notamment la politique d'exclusion) (pour les fonds Article 8). Figure également au sein du règlement l'annexe sur les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2A du Règlement (UE) 2019/2088.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://www.isai.fr/esg



# 1.3 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

ISAI est partie prenante des initiatives nationales et internationales suivantes :

# 1.3.1 Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest

ISAI est signataire de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest, publiée en 2023. Cette charte vise à promouvoir les mécanismes de partage de la valeur dans les participations.

La Société suit en permanence les nouvelles réglementations sur le partage de la valeur pour les start-ups, les scaleups et les PME afin de conseiller les participations sur le dispositif le plus adapté à leur taille et à leur profil de rentabilité.

ISAI a également participé à la formation France Invest 2023 sur les dispositifs de partage de la valeur.

### 1.3.2 Net Zero Initiative for IT Charter

ISAI a rejoint le groupe de travail de l'initiative Net Zero et a signé la « Net Zero Initiative for IT Charter » ou « NZI4IT ». Alors que le secteur numérique est pointé du doigt pour son empreinte carbone croissante, l'objectif de la « Net Zero Initiative for IT » est de préciser et expliquer le rôle de ce secteur en tant que fournisseur de solutions à la crise climatique.

# 1.3.3 Planet Tech' Care

L'initiative Planet Tech'Care rassemble les acteurs d'un numérique responsable, convaincus que le numérique représente des opportunités majeures d'innovation au service de la transition écologique.

En s'engageant autour du manifeste, ISAI bénéficie d'un programme d'accompagnement composé de plusieurs évènements (conférences et webinars notamment) conçus par les experts du numérique et de l'environnement, en vue d'assurer la formation continue des équipes ISAI et de promouvoir une Tech plus responsable.

# 1.3.4 Principes pour l'investissement responsable des Nations-Unies (« UN PRI »)

En tant que signataire depuis 2022, ISAI adhère aux six principes de l'investissement responsable tels que définis par les Nations-Unies :

- 1. Prendre en compte des questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
- 2. Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires
- 3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
- 4. Favoriser l'acceptation et l'application des UN PRI auprès des gestionnaires d'actifs
- 5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les UN PRI pour améliorer leur efficacité
- 6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI



### 1.3.5 Charte pour la Parité de France Invest

En 2020, ISAI s'est engagé à respecter la Charte France Invest pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement dont les objectifs sont notamment les suivants :

- Augmenter le pourcentage de femmes membres du comité d'investissement à 25% d'ici 2030 et à 30% d'ici 2035
- Fixer un objectif de 40 % de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030
- Impliquer la direction dans la réalisation de ces engagements
- Veiller à ce que les offres d'emploi publiées soient neutres en termes de genre et exemptes de stéréotypes sexistes
- Assurer des pratiques de recrutement et d'évaluation non discriminatoires
- Établir des indicateurs de suivi et les communiquer annuellement à France Invest
- Mettre en œuvre des mesures pour retenir les talents féminins

#### 1.3.6 Charte SISTA

En 2019, ISAI a participé à la construction et a signé la Charte SISTA en faveur de la mixité au sein de l'écosystème Tech. Les engagements sont les suivants :

- I. Mesurer et suivre la place du genre dans nos portefeuilles
  - 1. Mesurer et suivre le nombre de dossiers reçus portés par des femmes fondatrices ou cofondatrices d'entreprises, ainsi que les modalités de réception desdits dossiers
  - 2. Mesurer et suivre le nombre de 1<sup>ers</sup> rendez-vous organisés avec des femmes fondatrices ou cofondatrices d'entreprises
  - 3. Mesurer et suivre le nombre de startups financées et montants investis, avec des femmes fondatrices ou co-fondatrices et leur part de capital détenue
  - 4. Communiquer publiquement et annuellement les données anonymisées
- II. Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives
  - 1. Se fixer un objectif minimum de 30% de partners femmes et 50% dans nos équipes d'investissement pour améliorer leur performance globale et pour renforcer la mixité dans le processus de sélection des projets
  - 2. Inclure l'ensemble des talents dans nos pratiques de recrutement
  - 3. Garantir un processus d'évaluation équitable
- III. Adopter des pratiques d'investissement plus inclusives
  - 1. Appliquer des processus équitables de sélection des projets
  - 2. Proposer des "office hours" dédiées aux femmes fondatrices et co-fondatrices d'entreprises innovantes
  - 3. Faire rayonner les bonnes pratiques dans l'écosystème (incubateurs, startups labs, etc), par exemple, faire appel à plus de femmes expertes, figures inspirantes et des mentor.es. et Soutenir et accompagner les réseaux de femmes dédiés à l'entrepreneuriat et à la tech



# 1.3.7 Charte SISTA Investor Ally

En 2021, ISAI a adhéré à la Charte SISTA Investor Ally. Cette charte vise à former les investisseurs à éliminer leurs biais intuitifs et à apporter des solutions concrètes pour plus de diversité dans les participations en portefeuille et les équipes d'investissement.

# 1.3.8 Charte pour la Diversité et l'Inclusion de Tech Your Place

En 2022, ISAI a participé à la construction et a signé la Charte pour la Diversité et l'Inclusion de *Tech Your Place* qui comporte 10 engagements suivants :

- Insérer systématiquement une clause "inclusion et diversité" dans les pactes d'investissement, incluant notamment la mise en place d'une politique inclusion et diversité au sein des entreprises financées
- Inviter les entreprises en portefeuille à rejoindre le mouvement Tech Your Place
- Promouvoir publiquement le mouvement Tech Your Place, notamment au sein de l'écosystème des fonds de capital investissement
- Définir et mettre en œuvre une politique d'inclusion et de diversité dans notre organisation
- Mesurer l'efficience de cette politique avec des indicateurs chiffrés pertinents et outils adaptés
- Publier la politique inclusion et diversité et ses résultats annuels sur le site internet
- Former 100% de leurs managers aux les enjeux d'inclusion et de diversité
- Nommer au moins un référent inclusion et diversité au sein de l'organisation
- Recruter en passant systématiquement par des canaux de sourcing divers orientés "inclusion et diversité" (ex
   : Diversifiezvostalents.com)
- Participer à 2 rendez-vous annuels pour partager notre expérience et faire évoluer les pratiques de l'écosystème au global
- Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31 décembre 2024, ISAI Gestion gère 9 fonds<sup>8</sup>, dont 2 fonds classés selon l'Article 8 SFDR qui constituent 5,2% des encours sous gestion (actif net):

Nom du fonds	Classification SFDR	Encours sous gestion au 31.12.2024	Part des encours prenant en compte les critères ESG par rapport au total des encours gérés
ISAI Growth Lending I (2022)	Article 8	14 330 663€	3,10%
ISAI Expansion III (2023)	Article 8	9 678 352€	2,1%

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> 10 en incluant un KSA, fonds de pre-seed constitué dans le cadre de la stratégie d'ISAI Venture III et uniquement détenu par ISAI Venture III.